

**Troc et puces**  
**25 Mai 2025**  
**Ecole Notre Dame du Sacré cœur**  
**5 rue Louis Lessart 56270 Ploemeur**

**Règlement :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ...../...../...  
Adresse.....  
.....Code postal : .....  
Ville : ..... Tél : ...../...../.....  
/...../.....  
Mail : .....@..... □

**PARTICULIER**

Nature de la vente : .....  
Et ou N° pièce d'identité : .....  
Délivrée le : ..... /..... /..... à ..... (Joindre la photocopie)  
  
Tarifs : Emplacement : Table de 1.80m : 8€ +bancs : 10€  
Nb de table : ..... x 8 euros = ..... Euros  
Nb de table+ bancs : ..... x 10 euros = ..... Euros  
Table(s) fournie(s)

Chèque à l'ordre du PLOEMEUR RUGBY CLUB  
Paiement à l'arrivée

Pour tous renseignements : rugbyprc56270@gmail.com

- 1- Une inscription n'est retenue que si elle est complète (date, signature, engagement sur l'honneur) et parvenue à l'organisateur.
- 2- Le fait de participer à ce troc et puces exige le respect des clauses de ce règlement
- 3- Les emplacements sont attribués dans l'ordre chronologique d'inscription et dans la limite des places disponibles. Il est interdit de modifier les emplacements, l'organisateur seul pourra le faire.
- 4- La mise en place, se fera à partir de 5h, les participants s'engagent à ne pas remballer avant 18h.
- 5- Les places non occupées à compter de 8h45 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants.
- 6- Les objets seront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de litige tel que perte, vol, casse, etc. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas vendre de produits dangereux, armes, animaux vivants et produits alimentaires. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.
- 7- Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. Les exposants devront laisser leur emplacement propre et s'engagent donc à reprendre leurs invendus.

**Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets usagés (art L310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à 2 ventes au déballage au cours de l'année civile ( art R321-9 du code pénal).**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement, déclare l'accepter sans réserve et s'engage à s'y conformer. Le ..... /..... / 2025

Signature :